

**COMMUNE DE CHANTERAC**  
**Département de la Dordogne**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Mercredi 14 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle des fêtes de la commune de Chantérac, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

**PRESENTS** : MAGNE Jean-Michel, CAULIER Yvon, LEHELLE Martine, CHEVALIER Cécile, DAGUT Jérôme, DUMONTEIL Evelyne, ESTEVE Morgane, HERBERT Francis, LATREILLE Anne, LAMBERT Nicolas, MATHIAS Catherine, MOZE Audric, TOMY Julien, VACHE Marie-Laurence

**ABSENTS** : BERTRANDIAS Isabelle (Pouvoir donné à LEHELLE Martine),

**SECRETARE DE SEANCE** : LEHELLE Martine

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2021**

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

**Délibération 18/2021 : Vote des taux d'imposition des taxes locales-Année 2021**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat.

En contrepartie, le TFPB 2020 du département (25,93%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 46,57 % (soit le taux communal de 2020 : 20,59 % + le taux départemental de 2020 : 25,98 %).

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- ▶ taux de la taxe sur le foncier sur les propriétés bâties : 46,57 %
- ▶ taux de la taxe sur le foncier sur les propriétés non bâties : 70,30 %

**Délibération 19/2021 : Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

**Budget Communal**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	44 463,62
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	25 773,50
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>70 237,12</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	1 934,49
R 001 (si excédent)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	- 67 102,28
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>65 167,79</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>70 237,12</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>65 167,79</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>5 069,33</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

### **Délibération 20/2021 : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2020**

#### **Budget Assainissement**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) dont b ; Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	5 574,03 0,00
<u>c. Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	- 3 768,29
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c.</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>1 805,74</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	438 048,19
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
<b>Besoin de financement = e+f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = d.</b>	<b>1 805,74</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>1 805,74</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>0,00</b>
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de Rattachement (D 672) : 0.00	
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	

**Délibération 21/2021 : Vote du Budget Principal – année 2021**

Monsieur Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention :

- **Vote le budget primitif** de la commune pour 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement : ..... 529 844,53 €
- en section d'Investissement : ..... 912 476,27 €

**Délibération 22/2021 : Vote du Budget Assainissement –Année 2021**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget assainissement pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget assainissement 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

- ▶ Section d'Exploitation : ..... 89 523,00 €
- ▶ Section d'Investissement : ..... 504 372,12 €

**Délibération 23/2021 : Vote du Budget Lotissement – année 2021**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Lotissement pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget Lotissement 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ▶ Section de Fonctionnement : ..... 1 000 873,28 €
- ▶ Section d'Investissement : ..... 150 016,33 €

**Délibération 24/2021 : Vote du Budget Logements Sociaux– année 2021**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le budget Logements Sociaux pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Vote** le budget Logements Sociaux 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ▶ Section de Fonctionnement : ..... 61 498,97 €
- ▶ Section d'Investissement : ..... 47 882,07 €

**Délibération 24/2021 : Achat matériel tondeuse**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts et du cimetière nécessitent un matériel utilitaire. La vétusté de notre matériel actuel implique d'importantes réparations, c'est pourquoi la consultation du Conseil Municipal est nécessaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- ▶ **APPROUVE** l'acquisition d'un nouveau matériel doté d'équipements : tracteur tondeuse,
- ▶ **SOLLICITE** l'aide du Département dans le cadre du fonds d'équipement des communes,
- ▶ **AUTORISE** Le Maire à consulter différents fournisseurs et à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

**DROIT DE PREEMPTION**

La commune ne fait pas jouer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- STEFANELLI Paul /DUPUY Elisabeth au bourg
- MEYNIER Lucile /BODIN-LESCOUTRA à Pucrolé